

Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

Paris, le **6** **FEV. 2013**

Attestation de passage au comité technique ministériel du ministère de la culture et de la communication

La Directrice de cabinet de la Ministre de la culture et de la communication, en sa qualité de présidente du comité technique ministériel, certifie que le projet de décret portant statut du corps des conservateurs du patrimoine et le projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps ont été soumis à l'avis de cette instance lors de sa séance du 14 décembre 2012.

Les représentants du personnel, membres de cette instance, ont voté ainsi qu'il suit :

- CFDT-Culture (3 voix) : **3 votes pour** ;
- CGT-Culture (7 voix) : **7 abstentions** ;
- SUD Culture Solidaires (2 voix) : **2 abstentions** ;
- UNSA (1 voix) : **1 abstention** ;
- SNAC-FO (1 voix) : **1 abstention** ;
- SNAC-FSU (1 voix) : **1 abstention**.

A défaut de majorité, l'avis sur ces projets de textes est réputé avoir été donné.



Laurence ENGEL